

Etablissements

Palois concernés :



Un dispositif de
l'Education Nationale
sur Pau

Pour accueillir les enfants
présentant une surdité

Ecoles
maternelle et
élémentaire
Pierre et Marie
Curie

Pôle

Enseignement des

Jeunes

Sourds

le P.E.J.S

permet de **regrouper**, sur un secteur géographique donné, les ressources nécessaires à l'**accompagnement pédagogique** des élèves sourds **de la maternelle au lycée**

Pour plus de renseignements contacter
la coordinatrice du P.E.J.S

Madame Pascale Etcheverry
Directrice École élémentaire Pierre et Marie Curie
86 av de Montardon - 64000 PAU
05 59 32 31 33
ce.0641402b@ac-bordeaux.fr

En partenariat avec le
SESSAD Déficiants Auditifs des PEP64 :

Orthophonistes, psychologue,
psychomotricienne, éducatrice, professeur de
Langue des Signes, audioprothésiste, médecins,
assistante sociale.



Lycée général Saint Cricq
lycée professionnel de proximité

Les pôles d'enseignement pour les jeunes sourds (P.E.J.S) ont été mis en place par *la circulaire 2017-011 du 3 février 2017*.

Ces dispositifs viennent compléter l'offre de parcours de scolarisation des élèves sourds.

Le P.E.J.S

palais propose aux élèves notifiés par la MDPH :

➤ **un parcours continu et cohérent en français langue orale avec appui de la langue des signes française (LSF) de l'école maternelle au lycée.**

➤ **une scolarisation en classe ordinaire avec l'appui d'enseignants spécialisés.**

Une équipe pédagogique qualifiée

- Les **enseignants spécialisés** ont suivi une **formation spécifique** pour l'accueil des enfants présentant une surdité.

- Ils proposent aux élèves des temps :

➤ **de co-enseignement en classe de référence.**

➤ **de remédiation sur les notions étudiées.**

- Les enseignants spécialisés sont des **personnes ressources pour les enseignants** des classes.
- Un **enseignement spécifique de la LSF** est proposé **en option**.



Un dispositif spécifique, une scolarité ordinaire

- un dispositif permettant à l'élève de **se construire en côtoyant d'autres enfants présentant une surdité au milieu d'enfants entendants**.
- **des élèves en inclusion dans leur classe d'âge**, bénéficiant d'**adaptations** et d'**aménagement selon leurs besoins**.
- **Un suivi personnel des élèves** par l'équipe pédagogique.
- **Une équipe éducative** (enseignants des classes ordinaires, ATSEM, animateurs du périscolaire, assistants d'éducation ...) **sensibilisée au déficit auditif, à la surdité**.

